

## *En plus de ses activités prioritaires, l'AMA gère plusieurs autres programmes importants.*

### **Programme des Observateurs Indépendants**

Le programme des Observateurs Indépendants (OI) contribue à renforcer la confiance des sportifs et du public dans les programmes de contrôle du dopage lors de grandes manifestations sportives. Les Observateurs Indépendants de l'AMA supervisent et audient au hasard toutes les phases du processus de contrôle du dopage et de la gestion des résultats.

L'AMA a lancé ce programme lors des Jeux olympiques de 2000 à Sydney, à l'invitation du Comité international olympique. Lors des Jeux, les 15 membres de l'équipe des OI ont observé le contrôle du dopage et la gestion des résultats. Après les Jeux, ils ont publié un rapport attestant que les procédures de contrôle du dopage avaient été appliquées comme il convenait et suggérant des améliorations.

Suite aux Jeux de Sydney, des fédérations sportives internationales et des organisateurs de grandes manifestations ont exprimé leur intérêt pour que l'AMA assure la fonction d'OI lors de leurs manifestations. Depuis l'an 2000, des équipes d'Observateurs Indépendants de l'AMA ont ainsi observé et audité les programmes de contrôle du dopage

et de gestion des résultats dans une trentaine de manifestations majeures, comprenant les Jeux olympiques et paralympiques, des championnats du monde, les Jeux méditerranéens et les Jeux du Commonwealth.

### **Contrôles hors compétition**

Le Code mondial antidopage exige des fédérations sportives internationales (FI) qu'elles mènent un programme de contrôle du dopage hors compétition, en plus de leurs contrôles en compétition.

Les contrôles hors compétition constituent la méthode la plus efficace de dissuasion et de détection du dopage, puisqu'ils peuvent être réalisés à tout moment, n'importe où et sans préavis donné aux sportifs. A ce titre, ils contribuent à renforcer la confiance des sportifs et du public.

Le rôle de l'AMA en matière de contrôles hors compétition est de réaliser un programme de dimension modeste qui aide les FI à développer leur propre programme obligatoire de contrôles. L'Agence ne réalise jamais de contrôles en compétition.

L'AMA dispose d'un accord avec chaque FI intéressée. Les contrôles sont réalisés par des organisations de collecte des échantillons autorisées par l'AMA. Ils sont effectués en conformité avec les règles de la FI concernée et avec les Standards internationaux de contrôle. Les échantillons de sang et d'urine sont analysés dans des laboratoires accrédités par l'AMA, et tous les résultats d'analyses sont envoyés simultanément à la FI concernée et à l'AMA.

La gestion des résultats, y compris les décisions en cas de résultat d'analyse anormal, est du ressort de la FI ou de l'organisation antidopage concernée. L'AMA n'est jamais impliquée dans la gestion des résultats d'analyse anormaux. Le rôle de l'AMA est d'évaluer la procédure de sanction suivie par l'organisation antidopage responsable au terme de ce processus. Si l'AMA a des préoccupations quant au processus ou à son résultat, elle peut exercer son droit d'appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).